
PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° – Cellule Communication - Conseil communal du 29 juin - Convention avec le Centre culturel - ratification

LE CONSEIL,

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril « Arrêté de pouvoirs spéciaux n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux » ;

Considérant que les réunions physiques avec distanciation sociale restent la règle pour peu qu'elles puissent être organisées dans le strict respect des normes de distanciations sociale recommandées par le Conseil National de Sécurité ;

Vu l'Art 1er § 1er. Jusqu'au 30 septembre 2020, les séances du conseil communal (...) peuvent se tenir de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence, par décision du Collège ou à la demande d'un tiers des membres du conseil communal ;

Vu la décision du Collège du 4 juin 2020 de tenir le Conseil communal du 29 juin 2020 à 19h en présentiel, au CCV (Espace Duesberg), sans public et avec rediffusion ;

Attendu qu'une convention de mise à disposition de la salle Duesberg entre la Ville et le Centre culturel de Verviers est proposée;

Vu les avis et propositions émis par les services de la Communication et de l'Informatique par son rapport au Collège communal;

Vu la décision du Collège communal du 11 juin 2020 décidant d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente Assemblée;

Vu l'avis XXX émis par la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Cultes" en sa séance du 25 juin 2020;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE

la convention de mise à disposition de l'espace Duesberg entre la Ville et l'A.S.B.L. "Centre culturel de Verviers" (voir annexe), la prise en charge de la rediffusion en streaming par le CCV qui refacturera ensuite cette prestation à la Ville de Verviers, pour un montant de 866,40 € tvac, à charge de l'allocation n°104/12302-13 : Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique (contrats).

PAR LE CONSEIL

PROJET soumis au Conseil communal